

# Règlement général de voiries communales

Le règlement général de voiries communales fixe les modalités administratives, techniques et financières applicables aux travaux exécutés sur le domaine public communal.

## Le règlement général de voiries communales

Ce document vise notamment à définir les dispositions administratives, techniques et financières applicables:

- › en matière d'obligations et de droits des riverains tant sur les voies publiques que privées ;
- › en matière d'autorisations de voirie (permis de stationnement et permissions de voirie) ;
- › en matière de coordination des travaux ;
- › en matière de conditions d'exécution des fouilles ouvertes sur la chaussée et de réfection des tranchées provisoires et définitives.

## Le règlement de voirie se divise en plusieurs parties :

### › Principes du règlement

### › Titre I - cadre général et réglementaire pour la conservation des voies

- › dispositions générales
- › voiries trottoirs et entrées charretières
- › mobilier urbain
- › espaces verts

### › Titre II - occupations temporaires du domaine public

- › dispositions administratives
- › dispositions financières
- › permis de stationnement pour les terrasses et commerces
- › permis de stationnement pour travaux
- › permis de stationnements divers

### › Titre III - travaux sur le domaine public

- › coordination des travaux
- › obligations administratives
- › déclaration de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT)
- › exécution des travaux – obligations techniques
- › recollement, dossier des ouvrages exécutés (DOE)

### › Titre IV - rétrocession – remise en gestion

- › classement des voies privées dans le domaine public communal

› Titre V - glossaire

› Titre VI - annexes - formulaires

> [Télécharger le règlement général de voiries communales](#)

## ALLER PLUS LOIN

- › Les règles d'urbanisme
- › Règlement des parcs, jardins et bassin
- › Règlements (stationnement, chien, tonte, dépôt, etc.)

